

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG - 92.040

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 28 avril, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

	<u>DATE DE CONVOCATION</u>	<u>DATE D'AFFICHAGE</u>
1992	23 Avril 1992	23 Avril

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. ALONSO, BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENEC, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON par M. MOST
Mlle BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
Mme PARROU par M. BERLAND

ABSENTS- EXCUSES : MM. BARRIERE, LACOTTE, MARCONI, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 27

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE DE ROYAN - AVENANT N° 2
MODIFICATIF

VOTE : UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3 ABSTENTIONS

Par délibération en date du 22 Avril 1991, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'extension du Port de Plaisance et a autorisé Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SEMDAS.

Les travaux d'extension, après signature des marchés, ont démarré en Février 1992.

Le marché de déroctage passé avec le groupe d'entreprises MAGNE-DAVID-PITEL prévoyait une évacuation des matériaux issus du déroctage au niveau du quai des sabliers, sur le terre-plein de l'ancien Casino afin que ces matériaux puissent s'assécher dans l'attente de leur évacuation définitive hors du chantier.

Une étude de courantologie et de pollution confiée à la SOGREAH ayant démontré la nécessité de fermer la cale des bacs pour améliorer la salubrité de la plage la meilleure solution consistait à utiliser les matériaux provenant du déroctage pour engager l'édification du barrage de la cale des bacs.

Il convient donc de rajouter au programme d'extension du Port de Plaisance de ROYAN, la réalisation d'une digue dans le chenal d'accès des bacs avec toutes les mesures s'y rattachant.

Il est proposé de signer un avenant n° 2 à la convention de mandat initial liant la Ville de ROYAN à la SEMDAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Rapporteur

Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer un avenant n° 2 à la convention de mandat en date du 22 Avril 1991 confiant la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'extension du Port à la SEMDAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les
Membres présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort

le Maire,

le 30 Avril 1992

Pour

Adjoint,

Le Maire

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général,

H. LE GUEUT